

## Conditions Particulières

### Séjour Etranger

#### CIRCUIT ESSENTIEL AFRIQUE DU SUD

**Du 1er octobre au 11 octobre 2025**

- L'inscription à ce voyage implique avoir pris connaissance et acceptez le programme, les spécificités du séjour, les conditions générales et particulières.
- Toute annulation avant la date de forclusion de l'activité n'entraîne aucune retenue financière, ni mention sur l'historique du bénéficiaire.
- Après la date de forclusion, le montant total du séjour sera conservé, sauf pour les motifs suivants sur justificatif : maladie grave, accident ou décès d'un participant ou d'un membre de votre famille (décès dans le cercle familial proche, congés refusés).
- En cas d'annulation après la date de forclusion, sans justificatif, la CMCAS tentera, dans la mesure du possible, de remplacer le bénéficiaire par un autre s'il existe une liste d'attente. Si le bénéficiaire est remplacé, la CMCAS procédera au remboursement (hors frais imputé par le prestataire à la CMCAS).
- Vous vous engagez à être en conformité avec les mesures sanitaires (Covid et vaccinations éventuelles) exigées par la France et le pays de destination au moment du départ, sans quoi, la CMCAS Essonne ne pourra être tenue pour responsable et vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement.
- Lorsque l'activité est close et au plus tard 7 jours après la confirmation reçue de la CMCAS Essonne, vous devrez :
  - Joindre une copie de votre passeport en court de validité 6 mois après la date du retour pour chaque participant.
  - Pour les ressortissants étrangers (hors Union Européenne) vous devez impérativement fournir votre titre de séjour et vous rapprocher de votre ambassade pour obtenir les autorisations et/ou visa nécessaire(s) à votre séjour.

#### **Condition d'annulation et modification du contrat de REFLETS D'AILLEURS :**

En cas d'annulation totale ou partielle du contingent fixé par le client, le remboursement des sommes versées interviendra sous déduction des montants précisés ci-dessous au titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de début du voyage :

**La déclaration de tout sinistre doit nous parvenir impérativement sous un délai maximum de 4 jours ouvrés.**

#### **Annulation partielle pour les Week-ends, Séjours, Circuits :**

Plus de 120 jours avant le départ : 15% du prix total du voyage.

Entre 119 et 90 jours avant le départ : 30% du prix total du voyage.

Entre 89 et 70 jours avant le départ : 50% du prix total du voyage.

Entre 69 et 45 jours avant le départ : 70% du prix total du voyage

Moins de 45 jours avant le départ : 100% du prix total du voyage.

#### **Annulation totale du groupe :**

Plus de 360 jours avant le départ : SANS FRAIS, remboursement intégral.

Entre 359 et 45 jours avant le départ : La totalité de l'acompte.

Entre 59 et 45 jours avant le départ : 50% du prix total du voyage.

Moins de 44 jours avant le départ : 100% du prix total du voyage.

En cas de force majeure, les pénalités consécutives à une annulation et présentées ci-après ne pourront être appliquées. En cas de troubles importants (violences, attentats, explosions, etc.) sur le pays et si le quai d'Orsay interdit expressément cette destination, le voyage sera annulé sans aucun frais, quel que soit la date de départ et l'acompte reporté sur une autre destination desservie par la compagnie aérienne du contrat de voyage initial. Toute annulation totale ou partielle du groupe entraînera des frais au profit de REFLETS D'AILLEURS selon le barème suivant (sauf cas de force majeur tel qu'indiqué ci-dessus).

Date :

NOM – Prénom :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :